
Discours de M. Grégory Doucet, Maire de Lyon

Commémoration du génocide des Arméniens de 1915 (110 ans)

Jeudi 24 avril 2025 – 17h30 – Place Antonin Poncet

(Seul le prononcé fait foi)

Salutations Protocolaires

Nous voilà réunis aujourd’hui, dans le cadre de la Journée Nationale de Commémoration du Génocide des Arméniens de l’Empire ottoman. Cent-dix ans, jour pour jour, après ce qui fut considéré comme son commencement. Pour nous souvenir, rendre hommage aux victimes directes et indirectes, dire notre amitié et notre affection à leurs descendants. Méditer sur les enseignements de la « Catastrophe », mesurer en quoi elle nous concerne, ici à Lyon et partout dans le Monde. Chaque individu, chaque nation, au plus profond de notre humanité. Avec au cœur et à l’esprit, le souci de jouer notre part pour aider à guérir, soulager, prévenir et, dans la mesure du possible, à réparer ... ce qui peut l’être.

Je veux donc commencer par remercier les porte-drapeaux, fidèles parmi les fidèles. Et plus largement, par vous remercier toutes et tous, pour votre présence. Pour vos mots, votre participation et vos contributions à cette cérémonie essentielle de notre ville, pour la communauté arménienne, pour tous les habitants de Lyon et de ses environs. Au-delà, pour la valeur universelle qu’elle porte. Un sens profond, je l’espère, de paix, de dignité, de justice et de vérité.

Me voilà donc avec vous, pour la quatrième année consécutive, conformément à la promesse que j’ai faite, de revenir tous les ans, réitérer l’indéfectible lien qui unit notre cité à l’Arménie, au travail de mémoire, à l’activité des historiens d’hier, d’aujourd’hui et de demain. En vue d’éclairer le passé et l’avenir pour que nous puissions avancer solidairement, en conscience et en sécurité. Dans une réalité stable.

En trouvant sous nos pas un chemin vrai de connaissances qui va en se consolidant, à chaque apport – *et non en s’effritant*. A chaque archive, à chaque source débattue,

recoupée, confirmée ou précisée, grâce à des institutions rigoureuses, indépendantes ; et à la patience accumulée de la communauté des chercheuses et des chercheurs, qui les sous-tendent et les animent.

S'agissant du génocide arménien, voilà près de 50 ans que la transition a commencé de s'opérer, grâce aux travaux fondateurs, en particulier de Jean-Marie Carzou, Gérard Chaliand et Yves Ternon ... qui n'ont cessé de s'étoffer jusqu'à permettre, par l'intensité d'une activité collective de continueurs résolue et opiniâtre, l'écriture d'une histoire globale telle que nous en disposons maintenant sous la forme de la somme de Raymond Kervokian : « **Le génocides des Arméniens** ». Qui a permis de donner, à une mémoire tissée de souffrances et de peines inconsolables, des ramifications positives.

Parce qu'elle a ouvert une voie vers la reconnaissance et a, petit à petit, libéré les Arméniens du poids exclusif de la mémoire, en aidant à son partage.

Les émotions et la tristesse sont toujours là, bien sûr. L'injustice vécue par tout un peuple, martyrisé, spolié, torturé, poussé à l'exil, chassé d'une terre qu'il occupait depuis des millénaires et décimé aux deux tiers en moins de deux décennies ... entre les grands massacres initiés par d'Abdülhamid II à la fin du XIXe siècle, l'extermination planifiée de 1915-1917 ... et le parachèvement du génocide par Mustapha Kemal et ses soutiens après 1920 – *et le traité de Lausanne* – rien ne peut l'effacer. Rien ne peut le faire oublier. On peut chercher à en rendre compte aussi objectivement que possible mais rien ne peut le justifier. Comprendre, ce n'est pas excuser. Mettre au jour les circonstances historiques, ce n'est pas pardonner.

Sans doute, l'Empire ottoman était-il en train de se désagréger, c'est vrai. Au début des années 1900, la peur du déclin, un réflexe défensif, le succès des théories raciales formaient le terreau d'une idéologie nationaliste puissante qui entrevoyait pour principal et unique salut le retour aux origines turques. L'exaltation d'une nation homogène et la promotion d'une pureté raciale fantasmée, mais brandie avec la caution de médecins idéologues comme Mehmed Reschid, faisait de cette région du monde un lieu particulièrement périlleux pour ses minorités.

Et les Arméniens, hélas, de longue date toujours désignés comme responsables des malheurs de l'Empire ottoman, faisaient figure de parfaits bouc-émissaires. Ainsi qu'on peut le lire, relatés par les spécialistes de la question, ils n'avaient pas les mêmes droits, étaient soumis à des prescriptions vestimentaires permettant de les distinguer, payaient un impôt qui les concernaient eux et eux seuls ...

C'est dans ce contexte, qu'il y a 110 ans exactement, le 24 avril 1915, dans la nuit, à Constantinople et dans un certain nombre de villes de provinces, les autorités ottomanes

firent arrêter plus de six-cents personnalités arméniennes, ses élites : des députés, des sénateurs, des avocats, journalistes, professeurs, proviseurs de lycée et intellectuels en tout genre. Une grande rafle effectuée sur ordre de Talaat Pacha ; prélude à une déportation suivie d'une mise à mort systématique – *visant à priver d'abord les Arméniens de tout moyen de s'organiser face à leur anéantissement programmé.*

En effet, cette opération macabre d'envergure ne constituait qu'une étape, certes décisive, dans un plan bien huilé et infiniment plus vaste, plus terrifiant – *de ceux qu'on appelait les « Jeunes-Turcs »* – comprenant également le désarmement des conscrits arméniens, et la démobilisation de la III^e armée formée de combattants arméniens, pourtant fidèles à l'Empire ottoman, engagés sur le front caucasien.

Sur ordre du ministre Enver Pacha, les voilà reversés dans des bataillons de travail forcé pour y être épuisés à mort ; ou bien sommairement assassinés.

Privés d'armes et de structures, les Arméniens se retrouvent globalement hors d'état de résister à leurs bourreaux. Dont la violence, dès lors, peut se déchaîner sans rencontrer d'obstacle. Incarcérant et faisant exécuter les hommes de 16 à 60 ans, issus des districts à forte densité arménienne, par des paramilitaires de l'Organisation Spéciale. Dans des sites-abattoirs éloignés des regards.

S'en suit la déportation massive des femmes, des enfants et des vieillards. De mai à août, plus d'un million de personnes menées méthodiquement comme du bétail en 306 convois quittent les *vilayets* orientaux pour un voyage sans retour. La mécanique morbide des marches de la mort est aujourd'hui bien connue. Les survivants que la soif, la faim, la fatigue, les attaques et les mauvais traitements n'ont pas terrassés au cours du déplacement, sont relégués dans des camps de concentration installés en Syrie et en Mésopotamie. En mars 1916, ils sont encore plus de 500 000 internés à avoir subsisté – *presque miraculeusement* – quand arrivent les actes administratifs indiquant la décision du Comité Central Unioniste de procéder à leur liquidation. D'avril à décembre 1916, sur les deux sites de Ras ul-Ayn et de Der Zor, des massacres systématiques, font plusieurs centaines de milliers de morts, principalement femmes et enfants.

L'Empire ottoman perdit la 1^{ère} Guerre Mondiale, nul ne l'ignore. Et avant que Mustapha Kemal et les siens reconquièrent la Cilicie occupée par les armées de la Triple Entente, repoussent les grecs en Thrace occidentale, incendient Smyrne ... et fassent des exilés arméniens des apatrides privés de tout droit au retour, il y eut des jugements à Constantinople contre les principaux architectes du génocide de 1915. Cela nous paraît presque incongru, rétrospectivement, tant le silence et l'oubli vinrent recouvrir pendant l'entre-deux-guerres le calvaire du peuple arménien dans une Europe trop accaparée par

ses pertes, ses fantômes et ses démons. Trop accaparée, pour chercher à faire appliquer par la Société des Nations, une justice extraterritoriale encore embryonnaire. Comme le rappelle Charles Aznavour : « **L'Europe découvrait le jazz et sa musique. Les plaintes des trompettes couvraient les cris d'enfants** ». Notamment ceux des orphelinats où des petites filles et des petits garçons comme Mélinée et Missak Manouchian n'allaient pas tarder à rejoindre Marseille.

Et pourtant, en 1919, Talaat Pacha, Enver Pacha et Djemal Pacha furent condamnés à la peine capitale lors des procès qui se tinrent dans la capitale turque. Par contumace ... car ils avaient pris la fuite et s'étaient cachés en Allemagne, qui leur avait octroyé de fausses identités. C'est qu'il y avait eu des témoins au « crime sans nom », commis contre les Arméniens. Des journalistes, des ambassadeurs occidentaux, des missionnaires comme Marie Jacobsen qui avait consigné au sujet du massacre dans la ville de Kharpout : « **Jamais aucune accusation d'aucune sorte ne fut élevée contre ces gens. Ils furent arrêtés et tués pour la seule raison que le plan général du gouvernement était de se débarrasser de la race arménienne** ».

Les assassins eux-mêmes avaient exprimé publiquement leurs motifs, fait voter des lois, des décrets, rédigé des ordres, expédié des télégrammes. Des rescapés avaient collecté des récits, rapporté des témoignages accablants autant que terrifiants.

Ainsi Zabel Essayan, dans *l'Agonie d'un peuple*, dès 1917, était parvenue à transcrire et à raconter certains épisodes de la tragédie. Notamment, parmi une collection innombrable, celui-ci : « **ce n'était pas par centaines, c'était par milliers, que l'on voyait les restes de squelettes humains éparpillés dans le sable du désert. L'histoire des cadavres était hallucinante, difficile à croire, une foule de déportés qu'on avait fait marcher par des chemins détournés pour les épuiser tant et plus. Affamés, la langue pendante sous le soleil brûlant du désert. Dévalisés, nus ou à demi nus, ils avaient été conduits jusqu'à cette étendue de sable. Et le fusil à la main, on les avait empêchés de s'approcher de l'eau pour étancher leur soif. Ils étaient à trente pas du fleuve, oui, ils entendaient le glou-glou de l'eau. Ils devenaient fous à cause de la soif et ils sont tombés ainsi, l'un après l'autre. En quelques jours.** »

A l'époque, à condition d'en avoir la volonté ... presque instantanément après ces atroces événements ... il était déjà possible de décrire ce qui était arrivé aux Arméniens. Mais pas de le qualifier en droit.

En pourtant, dès le 24 mai 1915, dans une déclaration commune à l'encontre du gouvernement de l'Empire Ottoman, la France, l'Angleterre et la Russie avaient

naturellement, spontanément, nommé l'innommable, faisant savoir qu'elles avaient connaissance des massacres à Erzouroum, Derichun, Eguine, Akn, Bitlis, Mouch, Sassou, Zeitoun et dans toute la Cilicie ; et dans tous les villages aux environs de Van. Et en même temps à Constantinople. Qu'elles connaissaient l'identité des responsables et les buts poursuivis. A ce moment, les puissances de l'Entente ont qualifié le crime. Ils l'ont appelé « **Crime contre l'Humanité et la civilisation** ». L'expression n'avait encore jamais été utilisée. Elle deviendra « **crime de lèse-humanité** » sous la plume d'André Mandelstam, puis cherchera à tâtons, comme chacun sait, sa forme définitive et opérationnelle pour la justice humaine.

En cet endroit réside paradoxalement, malgré l'indicible détresse, le legs inattendu mais colossal du supplice de l'Arménie à la communauté humaine : la possibilité de caractériser juridiquement la destruction d'un peuple et d'en tenir les auteurs pour responsables et punissables par l'intégralité des autres peuples du monde.

Nous devons à cet égard, rappeler que Talaat Pacha, le principal ingénieur de la destruction des Arméniens, fut assassiné à Berlin, en 1921 par le jeune Soghomon Tehlirian, qui se considérait en droit, au nom de son peuple – *le peuple arménien*, d'accomplir la sentence prononcée en 1919.

Et c'est Soghomon qu'on jugea et que finalement on acquitta, non sans lui avoir permis de relater ce qui était arrivé en Turquie, pour lui et pour les siens.

Dans le public du procès de Soghomon Tehlirian, Raphaël Lemkin, juriste juif polonais, jeune diplômé, futur inventeur du terme « génocide » – *qui n'existe pas encore* – est médusé par ce qu'il entend et ce qu'il voit. Ce moment aura une importance décisive pour lui, pour sa prise de conscience. Et donc pour nous toutes et tous, à travers lui. En effet, il est révolté qu'on acquitte Tehlirian, pour avoir agi sous l'effet d'une « confusion mentale » alors que de toute évidence, celui-ci a agi, mû par la « conscience du genre humain ».

Et Raphaël Lemkin de comprendre qu'il manque au monde une « **législation contre ce type de crime racial ou religieux** », qu'il y a – *je cite* : « **un trou béant existant dans le droit international pour appréhender ces crimes d'une nature inédite** ». De retour à Lemberg, pour finir sa formation en droit, Raphaël Lemkin s'en indigne auprès de son professeur Juliusz Makrewicz.

Ce dernier lui répond qu'ainsi va la doctrine de la souveraineté de l'Etat, qui autorise le gouvernement et les Etats à conduire leurs affaires intérieures comme ils l'entendent. Et d'illustrer son propos de la manière suivante : « **Considérez le cas d'un**

***fermier qui possède des poules. S'il les tue, c'est son affaire. Si vous intervenez, c'est vous qui êtes en infraction* ».**

« ***Mais les Arméniens ne sont pas des poules*** », rétorque, s'offusque et argumente Raphael Lemkin qui estime alors que « ***la souveraineté des Etats, ne peut pas être conçue comme le droit de tuer des millions de personnes innocentes*** ».

On sait, de manière indiscutable toutes et tous ici, autant que nous sommes, que c'est Raphael Lemkin qui a vu juste. Qu'il faudra pourtant encore en passer par un autre génocide abominable au cœur même de l'Europe, pour voir les procès de Nuremberg se tenir, le droit international évoluer, la notion de « crime contre l'humanité », puis de « génocide » s'y inscrire. Et la déclaration universelle des droits de l'Homme être rédigée en 1948 ... et rendre imprescriptible tout crime de cette nature, perpétré pour éliminer tout ou parti d'un peuple, uniquement pour ce qu'il est.

La République française et Lyon ont été pionnières dans la reconnaissance du génocide arménien. Ce mémorial qui nous accueille, ici, depuis 2006, conçu par l'architecte Leonardo Basmadyian et la paysagiste Anne Perrot, avec ses colonnes ornées de pierres d'Arménie, du Liban et de l'île de Gorée, porte un message pour le monde. Un message que depuis Edouard Herriot, Justin Godard, jusqu'à moi-même, en passant par Gérard Collomb et Georges Képénékian, tous les maires de Lyon ont tenu à honorer ... par le serment de ne pas oublier. De ne pas être indifférent, de faire respecter la mémoire comme un devoir sacré. D'agir contre toute tentative de négationnisme. De relativisme, de dissimulation.

Et puis, Lyon n'oublie pas la dette qu'elle a vis-à-vis de la communauté arménienne qui a tant fait pour sa prospérité. Tant fait pour son tissu associatif, éducatif et culturel. Depuis Raphaël Aram Der-Zakarian, le premier venu par la route de la soie ... jusqu'aux illustres personnalités que furent Krikor Saradjian, Napoléon Bullukian, Djibrail Bahadourian. En passant par l'ensemble des rescapés du génocide arménien venus s'installer à Lyon, autour de Lyon et dans toute notre région.

Nos frères, nos sœurs d'Arménie, parmi nous désormais. A jamais des Lyonnais. Et dont je connais et comprends l'angoisse et la colère vis-à-vis de la situation actuelle en Arménie, le conflit avec l'Azerbaïdjan, les destructions culturelles, le retour terrible à l'automne 2023 de formes actualisées d'épuration ethnique. Toute chose qui rappelle et réveille les cauchemars à peine enfouis, transmis de génération en génération depuis 1915.

La leçon de l'Histoire, par-delà les conflits de prédation pour des territoires et des ressources, c'est que toutes les cultures ont le droit de vivre, qu'on porte un préjudice

insupportable, irrémédiable, immense à toutes en voulant en éradiquer une seule. Que vouloir fonder un Etat sur une homogénéité de « race » supposée n'a aucun sens. Car chaque Etat doit composer avec les différences de parcours ou d'origines des individus sur lesquels il doit veiller ; et se construire sur une homogénéité, non pas ethnique, mais une homogénéité de droits : des citoyens libres et égaux, jouissant des mêmes chances et traités de manière équitable !

C'est pourquoi Lyon se tiendra toujours auprès de l'Arménie et des peuples qui, malgré les souffrances endurées, ont choisi d'œuvrer aux valeurs universelles bénéficiant à tous. Et veulent tout simplement vivre en paix.

Vive l'Arménie. Je vous remercie.

